

Le Comité anti-torture pointe (à nouveau) les failles des prisons

Alors qu'une grève est en cours dans les prisons du pays et devrait se poursuivre jusqu'à vendredi, le Comité européen pour la prévention de la torture publie un rapport sévère sur les failles du système pénitentiaire. Surpopulation, agents épuisés, soins retardés : le constat est sans appel.

CANDICE BUSSOLI

Les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires se sont considérablement dégradées depuis la dernière visite périodique du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), en 2017. La population carcérale n'a cessé d'augmenter et le taux d'occupation national atteignait 118 % au moment de la visite. » Le constat dressé par le CPT, un organe du Conseil de l'Europe, prend une résonance particulière alors que les prisons belges sont en grève depuis ce dimanche 22 h, et ce, a priori, jusqu'au 11 septembre à la même heure. Publié ce mardi, le rapport du Comité pointe notamment les conséquences de la surpopulation carcérale et les difficultés auxquelles sont confrontés les agents pénitentiaires.

Le rapport fait suite à la huitième visite périodique du CPT en Belgique, menée du 15 au 26 mai 2025. Le Comité s'est alors penché sur les conditions de détention dans plusieurs établissements du pays. Si les conditions matérielles étaient jugées « globalement bonnes » dans les nouvelles prisons de Haren et de Marche-en-Famenne, elles variaient sensiblement d'un établissement à l'autre. Partout, cependant, la surpopulation constitue une toile de fond aux différentes difficultés relevées par le Comité.

Un impact sur la vie en détention

Elle a « un impact sur tous les aspects de la vie en détention », relève le CPT : manque d'intimité, tensions accrues pouvant entraîner des violences entre personnes détenues ou avec le personnel, mais aussi manque d'activités et de possibilités d'emploi. L'accès aux soins est lui aussi affecté, avec des retards importants, notamment en matière de santé mentale et de thérapies liées à

Le service minimum légalement requis pendant les jours de grève est souvent impossible à assurer même dans des conditions normales

Comité européen pour la prévention de la torture

”

l'usage de substances. « Les consultations médicales, les audiences au tribunal ou les activités prévues pour les personnes détenues étaient fréquemment annulées et reportées, souvent sans information préalable ni explication, en raison d'un effectif insuffisant pour gérer tous les déplacements nécessaires », précise le CPT. Selon le Comité, cette pénurie de personnel réduit également les possibilités de contacts humains significatifs entre le personnel et les personnes détenues et ne permet pas de créer un environnement propice à la réinsertion et à la lutte contre la récidive.

Le CPT estime par ailleurs que les soins de santé en prison devraient être alignés sur l'offre générale de soins de santé en milieu libre. Le Comité soutient à ce titre le transfert des soins de santé en milieu pénitentiaire vers le SPF Santé publique, mais demande aux autorités de prendre dès à présent des mesures pour remédier aux déficiences constatées, notamment dans les domaines des dépendances et de la psychiatrie, où le manque de personnel rend, selon lui, impossible la prestation de soins adéquats.

Cette situation pèse également sur les agents pénitentiaires. Le CPT souligne que la surpopulation carcérale chronique entraîne une détérioration de leurs conditions de travail, un taux élevé de burn-out et des préoccupations croissantes concernant leur sécurité.

Le rapport fait par ailleurs état d'une augmentation du nombre d'allégations de mauvais traitements par rapport aux précédentes visites du Comité. Dans la plupart des cas, celles-ci concernaient des gifles, des coups de poing ou de pied donnés par des membres du personnel pénitentiaire lors d'interventions, souvent dans des zones non couvertes par la vidéosurveillance. Le CPT estime que les autorités belges devraient enquêter de manière active et indépendante sur toutes les plaintes reçues. Il recommande également d'améliorer l'enregistrement des blessures par les services de santé et encourage la mise en place d'une inspection pénitentiaire, comme le prévoit la loi.

Les violences entre personnes détenues sont également évoquées dans le rapport. Elles semblaient se produire

dans tous les établissements visités, à l'exception des quartiers pour femmes, et certaines avaient entraîné des blessures. Malgré les efforts consacrés à la formation du personnel à la gestion de la violence et des conflits, le CPT estime que des investissements supplémentaires sont nécessaires, notamment pour les agents nouvellement recrutés. Il souligne également la nécessité de procéder, dès l'admission, à une évaluation appropriée des risques et des besoins individuels, selon une approche sensible au genre et tenant compte des traumatismes.

Les autorités réagissent

Le rapport revient enfin sur une question qui fait directement écho au mouvement de grève actuel : le service minimum. Le CPT rappelle avoir publié, le 13 juillet 2017, une déclaration publique sur son fonctionnement lors des actions syndicales dans les établissements pénitentiaires belges. Lors de sa visite de 2025, le Comité a constaté que les effectifs théoriques du personnel pénitentiaire étaient calculés en fonction de la capacité officielle des établissements, et non du nombre réel de personnes détenues, alors que ceux-ci sont en situation de surpopulation permanente. « Le service minimum légalement requis pendant les jours de grève est souvent impossible à assurer même dans des conditions normales », relève le CPT.

Dans une réponse adressée au CPT, le gouvernement belge admet l'extrême gravité de la situation et indique qu'à la fin juin 2026, 605 détenus dormaient encore sur des matelas au sol. Les autorités détaillent une série de réformes d'urgence, à commencer par l'entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2026 d'une loi renforçant la surveillance électronique et prolongeant les libérations anticipées pour réduire le nombre de détenus dormant au sol.

L'Etat met également en avant l'affirmation de l'emprisonnement comme ultime recours via le nouveau Code pénal, l'étude de projets d'achat ou de location de capacités carcérales au Kosovo, ainsi qu'un plan de création de 1.300 places d'ici 2028 et d'infrastructures de soins externes pour désengorger le système des personnes internées.

JUSTICE

Un deuxième suspect sous mandat d'arrêt après la saisie d'une kalachnikov à Bruxelles-Midi



© BELGA

Un deuxième suspect a été placé sous mandat d'arrêt dans le cadre de l'enquête sur la saisie d'une kalachnikov jeudi dernier à la gare de Bruxelles-Midi, a indiqué mardi le parquet de Bruxelles, sans donner plus d'informations. Le premier suspect avait été arrêté jeudi matin à Bruxelles-Midi en possession d'une arme de guerre. Selon *Het Laatste Nieuws*, des douaniers avaient remarqué son comportement nerveux. Lors d'un contrôle approfondi, ils avaient découvert dans son sac de sport une kalachnikov chargée, dissimulée sous des vêtements pour bébés et enfants. L'homme a ensuite été placé en détention provisoire par un juge d'instruction. Il est soupçonné d'appartenance à une organisation criminelle et de détention d'une arme interdite. Il doit comparaître ce mercredi devant la chambre du conseil de Bruxelles. Le parquet avait annoncé vendredi l'ouverture d'une instruction. BELGA

CLIMAT

Deux années de hausse consécutives pour les émissions belges

Les émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2025 ont atteint 54,1 milliards de tonnes « d'équivalent CO₂ ». Cela représente, explique le Centre européen de recherche (JRC) qui publiait ces données ce mardi, une hausse de 0,7 % comparé au niveau atteint en 2024. Les principaux émetteurs restent la Chine, les Etats-Unis, l'Inde, l'Union européenne, la Russie et l'Indonésie. Ensemble, ils représentent 62 % des émissions mondiales. Le CO₂ est responsable de près de trois quarts des émissions, contre 17,4 % pour le méthane. Les émissions des Etats-Unis augmentent (+2,2 %), celles de la Chine sont stables et celles des autres pays diminuent légèrement.

Le bulletin de la Belgique n'est pas particulièrement reluisant. Les émissions territoriales de notre pays sont en augmentation de 1,3 % entre 2025 et 2024. Voilà qui confirme le constat de l'inventaire « intermédiaire » publié par les autorités belges au début de l'année : les émissions de gaz à effet de serre de notre pays ne diminuent plus depuis 2024. En 2025, tous les secteurs ont vu leurs émissions progresser, hormis les déchets. L'augmentation est nette du côté des raffineries (+7 %) et de la production d'électricité (+4 %).

La Belgique se distingue en tout cas puisque l'évolution de son empreinte carbone va à contre-courant de la tendance européenne qui est plutôt à la baisse. Même si les chiffres ne sont pas totalement rattachés, le constat européen correspond à celui de l'administration fédérale de l'environnement, validé par la commission nationale climat. En juillet dernier, elle évaluait la progression des émissions belges à 0,5 % en 2026 par rapport à 2025 ; avec un secteur des transports encore en progression. M.D.M.



Le rapport fait suite à la huitième visite périodique du CPT en Belgique, menée du 15 au 26 mai 2025. © PIERRE-YVES THIENPONT.